

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES

Le départ en vacances a lieu après la classe,
la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Rentrée des classes : jeudi 3 septembre 2009

-> Vacances de la Toussaint :
du samedi 24 octobre 2009 au jeudi 5 novembre 2009

-> Vacances de Noël :
du samedi 19 décembre 2009 au lundi 4 janvier 2010

-> Vacances d'hiver :
du samedi 6 février 2010 au lundi 22 février 2010

-> Vacances de printemps :
du samedi 3 avril 2010 au lundi 19 avril 2010

-> Vacances d'été :
jeudi 1er juillet 2010

Bonne rentrée !

CAHIER DES PARENTS

ANNÉE
SCOLAIRE
2009
2010



Toutes les informations pratiques et utiles pour la rentrée scolaire.
Conservez précieusement ce document. Et à tous, une bonne reprise !

ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE



Pour les enfants ayant des difficultés à l'école, plusieurs organismes assurent un accompagnement scolaire : le Club 1000 Jeunes, la Maison du Temps Libre, Initiales et la MJC. L'UDAF coordonne le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement Scolaire), apporte un soutien technique aux intervenants et oriente les enfants. Le dispositif « Coup de pouce » piloté par la Ligue de l'Enseignement sera reconduit pour la 6ème année consécutive. Il concerne exclusivement les enfants de CP. L'ensemble des dispositifs d'accompagnement à la scolarité rentre désormais dans le projet de Réussite Educative.

Renseignements : UDAF au 03 25 35 36 08

CARTE FAMILIALE

La carte familiale, gratuite, permet de déterminer les tarifs applicables aux familles. Elle est délivrée par la Direction Enfance-Jeunesse sur présentation d'un justificatif de ressources (y compris les allocations familiales). Elle est valable de juillet 2009 à fin juin 2010. La présentation de cette carte est obligatoire pour toute inscription.

Renseignements : 03 25 02 65 02 ou 03 25 02 65 03

CARTE DE LOISIRS

La carte de loisirs est payante. Le tarif est basé sur les quotients familiaux et dégressif suivant le nombre d'enfants inscrits. Elle permet aux enfants de fréquenter les clubs municipaux (de 6 à 17 ans). Elle est délivrée par la Direction Enfance-Jeunesse sur présentation de la carte familiale.

Renseignements : 03 25 02 65 02 ou 03 25 02 65 03

CENTRES DE LOISIRS MUNICIPAUX

Clubs

CLUB 1000 JEUNES à La Rochotte, rue Ampère

MAISON DU TEMPS LIBRE au Cavalier, rue Jules Ferry

MAISON DES LOISIRS au centre-ville, rue Félix Bablon (ancienne école Michelet)

Ouverture

Temps scolaire : du lundi au vendredi en soirée (de 16h30 à 18h30), mercredi à la journée

Uvacances :

du lundi au vendredi toute la journée de 8h à 12h15 et de 13h30 à 18h15 **AU CLUB 1000 JEUNES**

du lundi au vendredi toute la journée de 8h à 12h et 13h30 à 18h **À LA MAISON DU TEMPS LIBRE**

du lundi au vendredi toute la journée de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 18h15 **À LA MAISON DES LOISIRS**

Renseignements : 03 25 02 65 02 ou 03 25 02 65 03

Accueil en temps périscolaire

Toutes les écoles préélémentaires et élémentaires accueillent les enfants à l'exception de Pillon de : 7h30 à 8h20, 11h30 à 12h20 et 16h30 à 18h45.

Veiller à respecter ces horaires

Accueil en temps extra scolaire

(mercredis et petites vacances)

Pour les enfants scolarisés en préélémentaire :

ACCUEIL À L'ÉCOLE LAFAYETTE : de 7h30 à 12h15 et de 13h30 à 18h15 avec possibilité de repas en fonction des inscriptions.

Veiller à respecter ces horaires.

Un droit d'inscription de 7 € par enfant sera demandé à l'inscription pour les accueils.

Renseignements : 03 25 02 65 02 ou 03 25 02 65 03

CENTRE ASSOCIATIF DE LOISIRS : LES FRANCAS

Pour tous les centres :

- accueil à la journée avec ou sans repas
- accueil à la demi-journée

- **CENTRE DE LOISIRS DE SAINT-ROCH** pour les enfants de 2 à 16 ans

Ouverture, petites et grandes vacances (sauf les vacances de Noël) de 7h30 à 18h

Renseignements auprès des Francas, 03 25 03 14 05 ou 03 25 03 04 70

CHÈQUE-SPORT

La nouvelle saison sportive recommencera dès le mois de septembre prochain. La municipalité a voulu pour cette rentrée aider tous les chaumontais par le biais du chèque-sport, qui vous fera bénéficier d'un tarif préférentiel lors de l'inscription de votre ou vos enfants dans une association sportive locale. Chaque chèque aura une valeur de 20 euros que vous remettrez à l'association. Il vous suffira de le(s) retirer dès le 5 septembre au forum des associations qui se déroulera au nouveau gymnase, ou au service enfance-jeunesse rue du général Leclerc.

Pour toutes questions, contactez le 03 25 02 65 02
Direction Jeunesse Sports.

Bonne rentrée sportive



CONSEIL INTER-ÉCOLES

Soucieuse d'instaurer une véritable concertation avec les partenaires, la Municipalité a créé un Conseil Inter-Écoles qui est composé d'enseignants, de parents d'élèves, de représentants du personnel non enseignant et d'un collège d'experts.

Tous les sujets concernant la vie scolaire et les activités périscolaires pourront être abordés et en particulier :

- > la carte scolaire et son évolution,
- > la restauration scolaire,
- > l'accompagnement éducatif,
- > les activités périscolaires.

CONTRAT ÉDUCATIF LOCAL (C.E.L.)

Concerne la totalité des activités en dehors des temps scolaires proposées aux enfants de 3 à 17 ans. C'est un contrat signé entre l'État et la Ville de Chaumont. Il est développé avec le concours du Conseil Général, de la Caisse d'allocations Familiales, des associations, des familles et de la Ville. Coordination : Ville de Chaumont - Service Jeunesse

Exemples d'activités du CEL : Faites de l'animation, Macadam Quartier, les clubs municipaux, des séjours de courte durée, ateliers périscolaires, local jeunes...

Renseignements : 03 25 30 60.93



CYBER BASE

La cyber-base permet à chacun d'utiliser l'internet et l'outil informatique selon ses besoins. Pendant cette période, des animateurs sont présents pour aider les personnes.

Ouvert du lundi au samedi.

Renseignements : 03 25 01 76 92

ENVIRONNEMENT

Chaque année, la municipalité permet le départ des classes d'environnement dans deux centres permanents. Une dizaine de classes partent tous les ans au Val André ou au Grand Bornand. Les classes d'environnement fonctionnent dans le cadre de l'Éducation nationale. Destinés aux enfants de la maternelle jusqu'au CM2, ces séjours sont l'occasion pour chacun de découvrir la montagne, la mer, la nature et d'autres modes de vie. Un effort important est consenti par la Ville qui subventionne chaque année cette prestation. La classe d'environnement fait l'objet d'un projet d'école. Les départs sont validés par l'Éducation nationale et la Ville avec le CCHM (chargé de la gestion des centres).



INSCRIPTIONS ACCUEILS DE LOISIRS, ETUDES SURVEILLÉES, RESTAURATION SCOLAIRE

1) Accueil de Loisirs (Voir centres de loisirs)
2) Etudes surveillées : Elles sont organisées dans les écoles élémentaires de 16h30 à 17h45 (hors ZEP)

3) Restauration scolaire
Les enfants sont inscrits pour une fréquentation régulière, déterminée à l'avance.

Pour ces services :

- inscription au service enfance-jeunesse
- se munir de la carte familiale
- > SAINT-ROCH (340 places)

Pour les enfants des écoles maternelles âgés de 3 ans minimum, service à table.

Pour les enfants des écoles élémentaires, self-service.

- > ECOLE LAFAYETTE (80 places) Service à table
- > GROUPE SCOLAIRE EDOUARD HERRIOT (70 places) Service à table
- > RESTAURANT SCOLAIRE CASSIN (120 places)

Pour les enfants des écoles maternelles service à table

Pour les enfants des écoles élémentaires self-service

Renseignements : 03 25 02 65 02 ou 03 25 02 65 03



JEUX

16 aires de jeux extérieures sont à la disposition des enfants de 3 à 12 ans (Cavalier, La Rochotte, Saint-Aignan, Square Philippe Lebon, Val Barizien, rue Charles Gounod, Square du Boulingrin, rue du Fort Lambert, Clos Dormoy, Saint-Roch, Brottes, Lafayette, avenue Ashton, rue Saint-Exupéry et camping municipal, quartier Ribot Loucheur).

Une nouvelle aire de jeux sur la Rochotte, rue Fleming.

INTERNET

Tout, à tout moment, sur la ville de Chaumont en consultant notre site Internet :

www.ville-chaumont.fr,

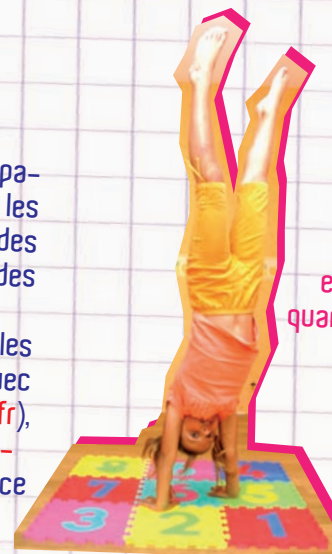
et notre magazine en ligne :

www.ville-chaumont.fr/emag

Pratique pour les travaux de recherches !

A voir aussi, un guide des démarches municipales, une série de services en ligne (tous les extraits d'actes d'état-civil, la publication des naissances, mariages et décès, l'agenda des sorties au jour le jour).

On peut aussi correspondre directement avec les services municipaux, comme par exemple avec le service scolaire (scolaire@ville-chaumont.fr), le service jeunesse (jeunesse@ville-chaumont.fr), ou encore le service petite enfance (petite.enfance@ville-chaumont.fr).



LE BUS

Compétence de la Communauté de Communes du Pays Chaumontais, le service de transport public est constitué :
d'un réseau de transport urbain : Le Bus
d'un service de transport à la demande : le Taxi Bus
Pour tout renseignement (lignes, horaires, itinéraires, titres de transport, réservations) : 03 25 01 88 42



MACADAM QUARTIER

Activités sportives, culturelles et ludiques ouvertes aux 6 / 17 ans ; proposées par les associations, à la carte, pendant les vacances scolaires et coordonnées par le service jeunesse de la Ville. Les horaires et le calendrier sont établis avant chaque période de vacances. En été, dispositif spécifique avec Chaumont Plage. Renseignements au 03 25 30 59 40

MJC

Installée au centre-ville, la Maison des jeunes et de la culture propose une trentaine d'activités à partir de 2 ans : activités artistiques, corporelles, musicales, d'esprit et de plein air.
Renseignements : 7, rue Damrémont, tél : 03 25 30 39 90



MUSIQUE

Agréée par le Ministère de la culture, le Conservatoire municipal de musique de Chaumont accueille les enfants dès l'âge de 6 ans pour l'éveil musical et à partir de 7 ans pour l'apprentissage d'un instrument. De nombreux adultes se lancent aussi dans l'aventure. Les classes leur sont ouvertes dans la limite des places disponibles, la priorité étant donnée aux enfants (l'an dernier, près de cent adultes ont suivi des cours). Cet établissement est accessible au plus grand nombre grâce à des tarifs modulés en fonction des revenus. 28 disciplines sont enseignées.

Renseignements : 12 rue Dutailly, 03 25 30 60 50 ou ecole.musique@ville-chaumont.fr

PARENTALITÉ

Dans le cadre des REAAP (Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement à la parentalité) et du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, un partenariat entre la Ville de Chaumont, la CAF, la DDASS, le Conseil Général, des parents eux-mêmes et des associations, a permis d'engager une réflexion et des actions pour soutenir les parents dans leur rôle. Le REAAP, ce sont : des conférences, une réflexion sur l'adolescence, une action pour améliorer la connaissance des familles sur l'école de leurs enfants.

Contact : CAF, Marie-Odile Scheid,
03 25 30 80 68
ou Ville de Chaumont, Marie-Pierre CANGI,
03 25 03 26 88



LOCAL JEUNES

Depuis le début de l'année 2009, le Service Enfance Jeunesse a repris la gestion du local rue Asthon. Ce lieu est accessible à tous les jeunes à partir de 13 ans. Une équipe d'animateurs propose un lieu d'accueil convivial pour informer et orienter les jeunes, leur permettre de les accompagner dans leurs projets et d'accéder à différentes animations.

Le local est ouvert selon un planning et en fonction des projets.
Renseignements : 03.25.03.26.88 / 03.25.03.91.97 / 06.72.71.59.29



RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Le Relais Assistantes Maternelles se trouve sur le site du Multi-accueil du Cavalier. C'est un lieu d'informations, d'écoute, d'échanges pour les assistantes maternelles comme pour les parents.

- activités prévues pour les enfants, les assistantes maternelles et les parents, tous les mardis de 9h à 11h au Relais,

- rencontres en soirée organisées pour les assistantes maternelles
ouverture : lundi de 14h à 18h, mardi de 14h à 18h30, mercredi de 9h à 12h, jeudi de 14h à 18h, vendredi de 9h à 11h et sur rendez-vous (lundi matin, jeudi matin et vendredi après-midi)

Renseignements : 03 25 32 26 19

RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Ce dispositif initié dans le cadre de la Rénovation urbaine et du Plan de cohésion sociale, propose un accompagnement des enfants et adolescents (2-16 ans) présentant des signes de fragilité et des retards scolaires. Ce dispositif diffère très sensiblement des mesures existantes en ce qu'il s'adresse à des enfants et pas seulement à des élèves. Il permet d'apporter une réponse à chaque situation individuelle. La Ville de Chaumont a créé une caisse des écoles qui est la structure juridique porteuse de ce projet. Elle est chargée de la mise en place, du suivi financier et administratif de ce dispositif. Actuellement l'équipe pluridisciplinaire de soutien a déjà accompagné plus de 50 jeunes sur la Ville.

Renseignements : 03 25 30 59 94

SÉJOURS DE VACANCES : ENFANTS ET FAMILLES

La Ville, propriétaire du centre de vacances Château Tanguy à Val-André (Côtes d'Armor), confie au C.C.H.M. (Centre Culturel Haut-Marnais) l'organisation des séjours de vacances. Ainsi, sont proposés des séjours pour les enfants, mais également pour les familles ainsi que les retraités et les associations. La Ville participe financièrement à ces accueils. En 2008, 80 enfants ont profité du bord de mer pour un dépaysement total.

Renseignements : 03 25 02 65 02 ou 03 25 02 65 03
<http://www.cchm52.fr/valandre.htm>

SERVICE MINIMUM DANS LES ÉCOLES

Afin d'apporter une réponse aux familles qui ne disposent pas de mode de garde de leur(s) enfant(s) lors des mouvements de grève des personnels de l'Éducation Nationale du premier degré, la Municipalité met en place un service minimum d'accueil.

SILOS

Aménagés dans une ancienne coopérative agricole, les silos – maison du livre et de l'affiche abritent les services de la médiathèque municipale, l'espace-culture multimédia, la direction du graphisme, l'association du Festival d'affiches, organisatrice des Rencontres internationales des arts graphiques, ainsi que l'atelier de sérigraphie (association SERIgraphisme).

La maison du livre et de l'affiche est un lieu d'accueil et de travail pour tout public et un lieu de rencontres avec des professionnels du livre, des graphistes, des plasticiens et des sérigraphes. Elle est à la fois un équipement culturel de proximité et un lieu représentatif du graphisme international contemporain.

Ouverture : mardi, jeudi et vendredi de 14h à 19h ;
mercredi et samedi de 10h à 18h.
7/9 avenue Foch, 03 25 03 86 86



UTILE

Direction de l'Enfance et de la Jeunesse :

24 bis avenue du Gal Leclerc

> Scolaire : 03 25 02 65 02 et 03 25 02 65 03

> Jeunesse : 03 25 30 59 40

> Petite enfance : 03 25 02 65 04 ou 03 25 02 65 05

Direction du Développement Social :

24 avenue du Général Leclerc - 03 25 03 26 88

Inspection Académique :

21 boulevard Gambetta - 03 25 30 51 51

CAF :

34 rue du Cdt Hugueny - 03 25 30 80 52

Centre Médico-Scolaire :

45 rue Robespierre - 03 25 03 27 17

La Mandarinne :

Un point de rencontre qui propose aux parents et aux enfants le plaisir d'être ensemble à travers les jeux et les échanges.

Tout enfant de moins de 4 ans y est accueilli, accompagné d'un adulte proche.

Ouverture les mardis et jeudis de 15 h à 18 h

7 bis rue Jules Ferry

03 25 03 42 14 (aux heures d'ouverture)

Fédération des conseils des parents d'élèves :

45 rue Robespierre

Association de parents d'élèves des écoles publiques :

12 rue Bartholdi - BP 115 - 03 25 03 22 13

Association des parents d'élèves de l'enseignement libre

Mme Soyeux (présidente)

Direction départementale de Jeunesse et Sports

Centre Agora - 13 avenue des Etats Unis

03 25 32 63 00

RELAX

Le Nouveau Relax-Scène conventionnée de Chaumont propose tout au long de la saison des spectacles pouvant être vus et appréciés par toute la famille. La diversité de la programmation s'adapte à tous les âges (dès 6 mois) pendant ou en dehors du temps scolaire. L'équipe du Nouveau Relax-Scène conventionnée de Chaumont est à votre disposition pour vous conseiller afin de préparer au mieux votre venue au spectacle.

Contact : Marie-Emilie Gallissot au 03 25 01 68 82.

Programme de la saison sur simple demande - Tarif enfant 5 €, Crèches, écoles maternelles et primaires 4 €, Collèges et lycées 5 €, Adultes 7 €, gratuit pour les accompagnateurs



SPORT

L'annuaire des sports, nouvelle édition est arrivé ! Il est disponible notamment à l'Hôtel de Ville. A sa lecture, vous constaterez la belle vitalité du sport à Chaumont où plus de 70 disciplines sont représentées.

Maintenant, il ne vous reste plus qu'à choisir...

Direction des sports, Patronage Laïque

03 25 30 60 27

Office municipal des sports

03 25 03 63 26



VACCINATIONS OBLIGATOIRES

Diphthérie-tétanos-coqueluche-polio-haemophilus (DTCP-Hib):

Obligatoire avant 18 mois, conseillé à partir de 2 mois en 3 injections à 1 mois d'intervalle, rappel obligatoire 1 an après la dernière injection, rappels recommandés tous les 5 ans (sans limite d'âge)

BCG:

Pour les enfants de moins de 6 ans placés en collectivité (crèche, assistante maternelle, pouponnière, école maternelle)

: pas d'obligation vaccinale.

Rougeole-oreillons-rubéole (ROR):

A partir de 12 mois

rappel à 24 mois.

Hépatite virale B:

Le vaccin n'est pas encore obligatoire mais le monde médical le juge indispensable. L'école au moment de l'inscription vous demandera un certificat de vaccination. Celui-ci est déliéuré à la mairie, au regard du carnet de santé, service de l'état-civil.



VACANCES

Se référer à:

Macadam quartier
Centres de loisirs municipaux
Centre associatif de loisirs
Les Francas
Séjours de vacances
Calendrier
des vacances scolaires
(encadré)

ZIGOT'EAU

au bassin Jean Masson, rue Henri Dunant
Inscriptions: Direction des Sports, Patronage Laïque,
03 25 30 59 65

- > approche et découverte de l'eau pour les enfants de 6 mois à 6 ans, séance d'une demi-heure en compagnie des parents
- > de 6 à 18 mois, le samedi de 9h à 11h30
- > de 18 à 36 mois, le mardi de 17h30 à 18h30, le mercredi de 16h30 à 17h30 et le samedi de 12h à 12h30
- > de 3 à 5 ans, le mardi de 18h30 à 19h30 et le mercredi de 17h30 à 19h
- > créneau famille (couple avec au moins 2 enfants) le mardi de 19h30 à 20h, le mercredi de 19h à 19h30 et le samedi de 11h30 à 12h
- > activités 5 à 7 ans, initiation à la natation, le vendredi de 17h30 à 18h30



Mes Rendez-vous